

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 8 juin 2023**

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Madame Catherine DEMORTIER-BLANC

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 70  
Nombre de procurations : 10  
Nombre de votants : 80  
Date de la convocation : 1er juin 2023  
Date de publication : 15 juin 2023

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
MICHAUD Dominique	CHEVAUX Bruno	ROCHE Paul
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	BONIN Jean-Luc	DIEBOLT Alain
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	PANNAUX Joël
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	GUIBELIN Hervé
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	DEMORTIER-BLANC Catherine	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	MATHEZ Christian
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
GUIBELIN Marie-Rose	GOMET Nicolas	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	GRUET Justine	CALLEGHER Aline
LEPETZ Joëlle	HERRMANN Nadine	JEANNEAUX Cyriel
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette	LAGNIEN Jacques
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	
THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUTON Catherine	
TRONCIN Dominique	PRAT Hervé	

### **Conseillers suppléés**

SOLDAVINI Grégory suppléé par VUITTON Patrick	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
MATHIOT Agnès suppléée par LAVRY Rémi	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

PECHINOT Jacques donne procuration à JABOVISTE Philippe
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
CHAMPANHET Stéphane donne procuration à NONNOTTE-BOUTON Catherine
CUINET Jean-Pierre donne procuration à ANTOINE Patricia
GERMOND Daniel donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe
GIROD Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MBITEL Mohamed donne procuration à MANGIN Isabelle
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

HENRY Micheline	SAGET Emmanuel
VIVERGE Patrick	GINET Gérard

---

**Objet : Prescription de la modification simplifiée du PLUi**

Rapporteur : Monsieur Dominique MICHAUD

Le 22 décembre 2022, le Conseil Communautaire s'est prononcé pour l'ouverture de trois procédures administratives visant à faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Les deux premières procédures consistent en des révisions allégées relevant des champs d'application définis par l'article L.153-34 du Code de l'Urbanisme.

La troisième procédure est une modification consistant en des corrections diverses telles que des évolutions du règlement écrit ou graphique sans ouverture à l'urbanisation, ou encore des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). L'aboutissement de ces procédures est prévu pour le début de l'année 2024.

Parallèlement à ces procédures d'évolution, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite engager une procédure de modification simplifiée du PLUi, plus rapide, pour corriger le zonage des parcelles 182 AB 2, AB 23p, AB 81, AB 83, AB 128, AB 151, AB 161 et AB 192p situées en zone UE du PLUi, lieudit « Le Clos » à Crissey, et sur lesquelles sont édifiés le château de Crissey, ses dépendances, un ancien accueil de loisirs et une habitation.

Le château de Crissey, propriété de la Ville de Dole depuis 1937, est aujourd'hui sans affectation et se retrouve au fil du temps en mauvais état. La Ville de Dole souhaite de longue date céder ce patrimoine.

Le PLUi du Grand Dole a placé le château en zone UE, zone qui est affectée essentiellement à des équipements d'intérêt collectif et des services publics. Cette vocation de la zone UE limite finalement les possibilités de réaffectation de ce patrimoine, alors qu'une modification du zonage de zone UE en zone UYc permettrait l'accueil d'activités plus diversifiées, liées par exemple à la restauration, à l'hébergement hôtelier et touristique, aux activités de service et aux bureaux. Cohérente avec l'environnement immédiat qui compte nombre d'équipements ouverts au public, la zone UYc paraît plus adaptée que la zone UE qui peut potentiellement restreindre la destination que souhaiterait donner à son projet un potentiel acquéreur.

Le changement des parcelles en zone UYc ne conduira pas en un dépassement des règles relatives au gabarit, à la hauteur et à l'emprise au sol de plus de 20%. Par conséquent, en vertu de l'article L.151-28 du Code de l'Urbanisme, la procédure de modification simplifiée est adaptée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la volonté de Monsieur le Président de procéder à une modification simplifiée du PLUi pour permettre un classement en zone UYc des parcelles AB 2, AB 23p, AB 81, AB 83, AB 128, AB 151, AB 161 et AB 192p sises à Crissey,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte, toute pièce, tout contrat, avenant ou convention de prestation, nécessaires pour mener à bien la procédure,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à la procédure de modification simplifiée du PLUi au budget de l'exercice considéré.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire /Urbanisme et Habitat
- Préfecture du Jura
- Sous-Préfecture de Dole
- Direction départementale des Territoires du Jura
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Conseil Départemental du Jura
- Chambre d'Agriculture du Jura
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Jura
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

*Fait à Authume, le 8 juin 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

*Jean-Pascal FICHÈRE.*

